

PAR COURRIEL

Québec, le 19 mars 2025



Objet : Suivi de votre demande d'accès aux documents – N/Réf. : M79714

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information et aux documents reçue le 26 février 2026, visant à obtenir:

« Specifically, I am requesting access to all documents, records, and materials relating to CITQ Registration Permit Number 316557, issued on November 16, 2023, in connection with an Airbnb rental property located on 101-2011 Avenue Joly, Montreal, QC, H2X 3H1.

For your reference, I have attached (a pdf file) to this email of the specific details for this registration permit.

This request includes:

- *The complete permit application file submitted by the applicant;*
- *All supporting documents provided in support of the application;*
- *Any Certificate of Municipal Compliance transmitted to the CITQ by the City of Montreal;*
- *Copies of identification documents submitted by the applicant;*
- *Proof of insurance and related insurance documentation submitted by the applicant;*
- *Any lease agreement or proof of authorization submitted in support of the application by the applicant;*
- *Internal notes, correspondence, or communications between the CITQ and the applicant;*
- *Any communications between the CITQ and the City of Montreal concerning this permit;*
- *Any inspection reports, compliance verifications, or related administrative assessments.»*

Au terme de nos recherches, nous vous informons que le ministère du Tourisme détient les document recherchés, vous les trouverez joints à la présente correspondance.

...2

En vertu des articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), les renseignements personnels contenus dans ces documents ne peuvent vous être transmis. Ces derniers ont donc été caviardés aux pièces jointes à la présente lettre.

Par ailleurs, nous souhaitons porter à votre attention que, selon le [Répertoire des établissements d'hébergement touristique enregistrés](#), l'enregistrement visé par votre demande est actuellement expiré et ne permet donc pas l'exploitation d'un hébergement touristique pour le moment.

Si vous détenez des renseignements pouvant laisser croire que les propriétaires de l'adresse spécifiée à votre demande d'accès ne respectent les dispositions légales encadrant la location d'un hébergement touristique, nous vous invitons à communiquer avec Revenu Québec dans le cadre de leur [Programme général de dénonciation](#).

En terminant, sachez qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. Vous trouverez ci-annexé une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Le responsable de l'accès aux documents,

Frédéric Desjardins

p.j. Avis de recours

316557_20231116_Enregistrement pour une résidence principale
 316557_20240907_Renouvellement de l'enregistrement
 316557_20241017_RAPPEL_Renouvellement de l'enregistrement
 316557_20241101_courriels
 316557_20241101-11_courriels
 316557_20241111_Cessation_Abandon d'activités
 316557_20241111_Confirmation de fermeture
 316557_20241111_FermetureCompteCITQ
 RP-18490_20231116_courriels
 RP-18490_20231113_Assurance
 RP-18490_20231113_AuthProprio
 RP-18490_20231113_AvisConformite
 RP-18490_20231113_Bail
 RP-18490_20231113_CITQ Application for registration
 RP-18490_20231113_PhotoExterieur
 RP-18490_20231113_PhotoInterieur
 RP-18490_20231113_PrincipalResidenceRequestCITQ
 RP-18490_20231116_autorisation_prop

A-2.1 - Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Article 53

Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

- 1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;
- 2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29; 2021, c. 25, a. 8

Article 54

Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110; 2021, c. 25, a. 10.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTREAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

De : [# residence.principale](#)
À : [REDACTED]
Objet : Dossier CITQ # 316557 - Enregistrement pour une résidence principale
Date : 16 novembre 2023 16:54:12
Pièces jointes : [316557 - Certificat enregistrement.pdf](#)



Le 16 novembre 2023

Sahar Cherki
101-2011, avenue Joly
Montréal (Québec) H2X 3H1

N/Réf. : Enregistrement n° 316557
Adresse : 101-2011, avenue Joly, Montréal

Objet : Enregistrement pour une résidence principale

Bonjour,

La Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) vous souhaite la bienvenue.

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour l'ouverture du dossier de l'établissement mentionné en rubrique.

Un numéro d'enregistrement sous la catégorie « Établissements de résidence principale » vous est émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. L'enregistrement est valide jusqu'au 15 novembre 2024.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, le certificat d'enregistrement ci-joint doit être affiché à la vue-du public, à l'entrée principale de l'établissement sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.

Ce certificat devra également être transmis aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement assujetties à l'article 20.2 de la *Loi sur l'hébergement touristique* si vous décidez d'y diffuser une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en rubrique.

Nous vous invitons à conserver la version électronique ci-jointe du certificat d'enregistrement. C'est celle-ci qui, le cas échéant, pourrait

vous être demandées par les plateformes numériques d'hébergement. Pour en assurer l'authenticité, il s'agit d'un document auquel un certificat numérique a été appliqué.

Également, selon l'article 9 du *Règlement*, la personne qui exploite un établissement d'hébergement touristique doit indiquer distinctement le numéro d'enregistrement de son établissement d'hébergement (316557) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion, sur tout site Internet, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de son établissement.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

Dans l'espoir que vous obtiendrez tout le succès espéré, nous vous prions d'accepter, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de la CITQ

1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Courriel : residence.principale@citq.qc.ca

Site internet : www.citq.info



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

*******Avertissement -- Panneau de signature du certificat numérique*******

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;



Une signature au moins présente un problème.

Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d'inquiétude. Le certificat d'enregistrement ci-joint est conforme et authentique.



IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

101-2011, avenue Joly
Montréal (Québec) H2X 3H1

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

316557

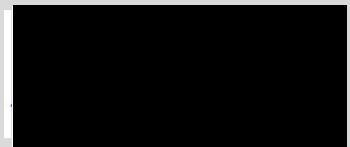
NOMBRE D'UNITÉS

1

CATÉGORIE

Établissements de résidence principale

art. 53-54



DÉLIVRÉ LE : 2023-11-16

EXPIRE LE : 2024-11-15

Caroline Proulx, *ministre du Tourisme*

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, ce certificat doit être affiché à la vue du public

Instructions et renseignements importants

- ❖ Découpez la partie supérieure de ce document. Il s'agit du certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique, délivré en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01).
- ❖ **Affichez ce certificat à la vue du public**, à l'entrée principale de l'établissement, sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.
- ❖ **Conservez la version électronique de ce certificat**, à laquelle un certificat numérique d'authenticité a été appliqué. Transmettez ce certificat aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles via lesquelles vous diffusez, le cas échéant, votre offre d'hébergement.
- ❖ **Rappel** – Le numéro d'enregistrement de votre établissement inscrit sur ce certificat doit être indiqué distinctement dans toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site Web, qu'il soit ou non transactionnel.
- ❖ Un manquement à l'une des obligations indiquées ci-dessus pourrait entraîner une amende pouvant atteindre 10 000 \$ pour une personne physique et 20 000 \$ dans les autres cas, conformément à la Loi sur l'hébergement touristique.

De : [# Renouvellement CITQ](#) art. 53-54
À : [REDACTED]
Objet : CITQ Enregistrement # 316557 - Renouvellement de l'enregistrement
Date : 7 septembre 2024 06:10:52
Pièces jointes : [316557 - Demande de renouvellement.pdf](#)



N/Réf. : Établissement n° 316557
Adresse : 101-2011, avenue Joly, Montréal (Québec)
Catégorie : Établissements de résidence principale

RENOUVELLEMENT DE VOTRE ENREGISTREMENT

Bonjour,

Il est maintenant temps de procéder au renouvellement de l'enregistrement de votre établissement.

En effet, nos dossiers nous indiquent que votre enregistrement arrivera à échéance **le 15 novembre 2024**.

Pour renouveler, vous devez **avant cette date**:

- **compléter et nous retourner une demande de renouvellement (ci-jointe)** signée par le représentant nommé au dossier, en y apportant les modifications si nécessaires.
- payer les droits annuels d'enregistrement au montant de 51,50\$ en nous faisant parvenir un chèque libellé au nom de la CITQ ou en effectuant votre paiement en ligne sur notre [site Internet](#).

Si ce n'est déjà fait, vous recevrez sous peu votre facture numéro F000267762 par la poste.

IMPORTANT – Ces deux obligations légales doivent être remplies pour que l'enregistrement de votre établissement soit renouvelé pour une période de 12 mois, soit jusqu'au 15 novembre 2025 et qu'un nouveau certificat vous soit transmis.

Le renouvellement de l'enregistrement auprès de la CITQ vous permettra de **continuer d'exploiter votre établissement d'hébergement touristique légalement et de l'afficher sur les différentes plateformes de location**.

Si vous avez changé de compagnie ou de police d'assurance depuis votre dernière déclaration, vous devez nous transmettre un nouveau document démontrant la couverture

en responsabilité civile de votre établissement (au moins 2 000 000 \$ par événement).

Les documents peuvent être expédiés par la poste, par télécopieur (au 450 679-1489) ou en répondant à ce courriel (au renouvellement@citq.qc.ca).

Nous vous remercions à l'avance de votre prompt collaboration.

p.j. (1)

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

This content is extracted to AzureBlobStorage



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Demande de renouvellement d'enregistrement

Identifiant de l'établissement : 316557

Établissement

Adresse ou localisation géographique

101-2011, avenue Joly

Municipalité

Montréal

Code Postal

H2X 3H1

Catégorie

Établissements de résidence principale

Exploitant

Nom

SAHAR CHERKI

Adresse

101-2011, avenue Joly

Téléphone principale

art. 53-54

Municipalité postale

Montréal

Téléphone secondaire

Code postal

H2X 3H1

Courriel

art. 53-54

Représentant

Nom

Sahar Cherki

Adresse

101-2011, avenue Joly

Téléphone principal

art. 53-54

Municipalité postale

Montréal

Téléphone secondaire

Code postal

H2X 3H1

Courriel

art. 53-54

ACCEPTATION ET SIGNATURE

Déclaration de culpabilité

Avez-vous été reconnu(e) coupable, au cours des trois dernières années :

- d'une infraction à une disposition de la Loi sur l'hébergement touristique ou de ses règlements;

September 24

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Téléphone : 450 679-3737
Aucuns frais : 1 866 499-0550
Télécopie : 450 679-1489

Courriel : info@citq.qc.ca
Internet : www.citq.info

- d'une infraction à une disposition de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique ou de ses règlements;
- d'une infraction à une disposition d'une loi ou d'un règlement qui pourrait avoir un lien avec l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique notamment une infraction à l'une des dispositions de la Loi sur le bâtiment (chapitre B-1.1), de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), de la Loi sur la protection du consommateur (chapitre P-40.1) ou de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (chapitre C-61.1), ou de tout règlement pris en vertu de l'une ou l'autre de ces lois.

☐ **Non** ☐ **Oui**

Si vous avez répondu OUI, veuillez décrire la nature de l'infraction en identifiant l'article de la loi ou du règlement enfreint et en résumant les faits:

Indiquer la date de la déclaration de culpabilité ou du plaidoyer de culpabilité :

Date

Signature

Nom du représentant (en lettres moulées)

SAHAR CHERKI

X

Signature du représentant

Date

De : [# Renouvellement CITQ](#)
À : sahar_cheriki@yahoo.com
Objet : CITQ Enregistrement # 316557 - RAPPEL IMPORTANT - Renouvellement de l'enregistrement
Date : 17 octobre 2024 21:01:07
Pièces jointes : [316557 - Demande renouvellement.pdf](#)



N/Réf. : Enregistrement n° 316557
Adresse : 101-2011, avenue Joly, Montréal (Québec)
Catégorie : Établissements de résidence principale

AVIS IMPORTANT RELATIF À VOTRE ENREGISTREMENT

Bonjour,

Comme nous vous l'écrivions il y a quelques semaines, votre enregistrement arrivera à échéance **le 15 novembre 2024**. Le *Règlement sur l'hébergement touristique* exige que vous présentiez tous les ans une demande de renouvellement.

Nous vous rappelons que vous devez fournir le ou les documents suivants avant cette date:

- **une demande de renouvellement (ci-jointe)** signée par le représentant nommé au dossier, à retourner en y apportant les modifications si nécessaires
- les droits d'enregistrement au montant de 51.50 \$ (facture numéro F000267762), en nous faisant parvenir un chèque libellé au nom de la CITQ ou en effectuant votre paiement en ligne sur notre [site Internet](#).

Sur réception du ou des documents, votre nouvel enregistrement sera valide pour 12 mois, soit jusqu'au 15 novembre 2025.

Le renouvellement de l'enregistrement auprès de la CITQ vous permettra de **continuer d'exploiter votre établissement d'hébergement touristique légalement et de l'afficher sur les différentes plateformes de location**.

Si vous avez changé de compagnie ou de police d'assurance depuis votre dernière déclaration, vous devez nous transmettre un nouveau document démontrant la couverture en responsabilité civile de votre établissement (au moins 2 000 000 \$ par événement).

Les documents peuvent être expédiés par la poste, par télécopieur (au 450 679-1489) ou en répondant à ce courriel (au renouvellement@citq.qc.ca).

Nous vous remercions à l'avance de votre prompt collaboration.

p.j. (1)

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

This content is extracted to AzureBlobStorage

De : [Sahar Cheriki](#)
À : [Renouvellement CITQ](#)
Objet : Re: CITQ Enregistrement # 316557 - RAPPEL IMPORTANT - Renouvellement de l'enregistrement
Date : 1 novembre 2024 10:49:33
Pièces jointes : [image.jpeg](#)
[image.png](#)

Bonjour

Je ne réside plus à cet place. Donc je ne voudrait plus renouveler mon CITQ

Merci et bonne journée

Sahar Cherki

[Sent from Yahoo Mail for iPhone](#)

On Friday, November 1, 2024, 06:01, Renouvellement CITQ <renouvellement@citq.qc.ca> wrote:

logo citq couleur1



N/Réf. : Établissement n° 316557
Adresse : [101-2011, avenue Joly, Montréal](#) (Québec)
Catégorie : [Établissements de résidence principale](#)

AVIS IMPORTANT RELATIF À VOTRE ENREGISTREMENT

Bonjour,

[Comme nous vous l'écrivions il y a quelques semaines, votre enregistrement arrivera à échéance le 15 novembre 2024.](#) Le *Règlement sur l'hébergement touristique* exige que vous présentiez tous les ans une demande de renouvellement.

Nous vous rappelons que vous devez fournir le ou les documents manquants suivants avant cette date :

- **une demande de renouvellement (ci-jointe)** signée par le représentant nommé au dossier, à retourner en y apportant les modifications si nécessaires
- les droits d'enregistrement au montant de 51.50 \$ (facture numéro [F000267762](#)), en nous faisant parvenir un chèque libellé au nom de la CITQ ou en effectuant votre paiement en ligne sur notre [site Internet](#).

Sur réception du ou des documents, votre nouvel enregistrement sera valide pour 12 mois, soit jusqu'au 15 novembre 2025.

Sans cela, nous ne pourrons renouveler votre enregistrement, vous ne pourrez plus exploiter votre établissement d'hébergement touristique légalement ni l'afficher sur les différentes plateformes de location . Nous vous rappelons qu'en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique et de son Règlement, exploiter un établissement d'hébergement touristique sans enregistrement est passible d'amende de Revenu Québec.

Si vous avez changé de compagnie ou de police d'assurance depuis votre dernière déclaration, vous devez nous transmettre un nouveau document démontrant la couverture en responsabilité civile de votre établissement (au moins 2 000 000 \$ par événement).

(Les documents peuvent être expédiés par la poste, par télécopieur (au 450 679-1489) ou en répondant à ce courriel (au renouvellement@citq.qc.ca).

Si toutefois vous avez cessé d'exploiter votre établissement, nous vous invitons à nous en informer dès que possible et à fermer votre dossier en remplissant le formulaire de cessation d'activités disponible sur notre site Web; <https://citq.qc.ca/formulaire/fermeture/>.

Nous vous remercions à l'avance de votre prompt collaboration.

[p.j. \(1\)](#)

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

De : [Sahar Cherki](#)
À : [Fermeture.Abandon](#)
Objet : Re: CITQ Établissement # 316557
Date : 11 novembre 2024 14:57:40

bonjour,

Je viens de remplir et de soumettre la Formulaire de cessation.

merci

Sahar Cherki

On Friday, November 1, 2024 at 03:04:26 p.m. EDT, Fermeture Abandon CITQ
<fermeture.abandon@citq.qc.ca> wrote:

Bonjour.

Suivant la réception de votre courrier électronique, voici les informations qui vous permettront de remplir en ligne le formulaire de cessation/abandon d'activités.

Nom du représentant autorisé à compléter le formulaire : Sahar Cherki

Numéro d'enregistrement : 316557

Appellation de l'établissement : 316557

Adresse de l'établissement : 101-2011, avenue Joly Montréal (Québec) H2X 3H1

Numéro d'exploitant : 745143

Nom de l'exploitant : SAHAR CHERKI

Formulaire de *cessation/abandon des activités* : <https://citq.qc.ca/formulaire/fermeture/>

Prenez note que si vous désirez continuer à exploiter votre établissement d'hébergement touristique, vous devrez nous en informer puisque sans nouvelles de votre part, nous procéderons à la fermeture de votre dossier dans 30 jours.

Merci et bonne journée.

L'équipe de la CITQ

1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél. : 450 679-3737 — Télécopieur : 450 679-1489

Sans frais : 1 866 499-0550

Courriel : fermeture.abandon@citq.qc.ca

Site Internet : www.citq.info



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

This content is extracted to AzureBlobStorage

De : citqca@9e150946.panelvps.net pour le compte de [Corporation de l'industrie touristique du Québec](#)
À : [Form:](#) [REDACTED]
Objet : CITQ Cessation /Abandon d'activités
Date : 11 novembre 2024 14:55:39
Pièces jointes : [FermetureCompteCITO.pdf](#)

Bonjour,

Nous accusons réception de votre formulaire de cessation/abandon d'activités dont vous trouverez copie ci-joint. Un agent d'administration entrera en contact avec vous au besoin.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos meilleurs sentiments.

L'équipe de l'administration
Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7
Tél. : 450 679-3737
Télec. : 450 679-1489 Sans frais : 1 866 499-0550

Courriel : info@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info

Vachon, Gabrielle

De: citqca@9e150946.panelvps.net de la part de Corporation de l'industrie touristique du Québec <form@citq.qc.ca>
Envoyé: 11 novembre 2024 14:55
À: Form; [REDACTED] art. 53-54
Objet: CITQ Cessation /Abandon d'activités
Pièces jointes: FermetureCompteCITQ.pdf

Bonjour,

Nous accusons réception de votre formulaire de cessation/abandon d'activités dont vous trouverez copie ci-joint. Un agent d'administration entrera en contact avec vous au besoin.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos meilleurs sentiments.

L'équipe de l'administration
Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7
Tél. : 450 679-3737
Téléc. : 450 679-1489 Sans frais : 1 866 499-0550

Courriel : info@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

VOTRE FORMULAIRE DE CESSATION/ABANDON D'ACTIVITÉS

Date de création du formulaire

11 novembre 2024 14h50

1. Numéro d'enregistrement / numéro de référence

316557

2. Numéro d'exploitant

745143

3.1 Nom de l'établissement (ou numéro d'enregistrement le cas échéant)

316557

3.2 Adresse de l'établissement

101- Montréal (Québec) H2X 3H1

3.3 Appartement, bureau ou local

101

3.4 Ville

2011, avenue Joly

3.5 Code postal

H2X 3H1

4. Date de cessation d'exploitation

11-11-2024

5. Raison de la fermeture (Exemple : Maladie, vente, location à long terme, etc.)

ce place n'est plus ma séjour

6. Nom de l'exploitant ou de son représentant

SAHAR CHERKI

Je m'engage à enlever mes enseignes, cesser toute publicité démontrant que j'exploite un établissement d'hébergement touristique et, le cas échéant, retirer et détruire mon certificat d'enregistrement.

- Oui, je m'engage

Formulaire rempli par:

Sahar Cherki

*** Votre courriel:**

art. 53-54

De : [Fermeture.Abandon](#)
À : [Sahar Cherki](#)
Objet : CITQ Établissement # 316557
Date : 12 novembre 2024 09:24:10
Pièces jointes : [316557- Confirmation de fermeture.pdf](#)

Madame,

Vous trouverez en pièce jointe une communication relativement à votre établissement de résidence principale.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

L'équipe de la CITQ

1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Courriel : residence.principale@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

This content is extracted to AzureBlobStorage

Le 12 novembre 2024

Sahar Cherki
101-2011, avenue Joly
Montréal (Québec) H2X 3H1

N/Réf. : Enregistrement n° 316557

Objet : Confirmation de fermeture de votre dossier

Bonjour,

Comme suite aux démarches que vous avez effectuées auprès de la CITQ, nous confirmons que le dossier de votre établissement, appartenant à la catégorie « Établissements de résidence principale » portant le numéro 316557 est fermé en date du 11 novembre 2024.

Nous désirons vous rappeler que si vous reprenez vos activités de location à court terme, il vous faudra effectuer une nouvelle demande d'enregistrement en utilisant notre formulaire de demande en ligne sur notre site internet : www.citq.info

Nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

L'équipe de la CITQ



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

VOTRE FORMULAIRE DE CESSATION/ABANDON D'ACTIVITÉS

Date de création du formulaire

11 novembre 2024 14h50

1. Numéro d'enregistrement / numéro de référence

316557

2. Numéro d'exploitant

745143

3.1 Nom de l'établissement (ou numéro d'enregistrement le cas échéant)

316557

3.2 Adresse de l'établissement

101- Montréal (Québec) H2X 3H1

3.3 Appartement, bureau ou local

101

3.4 Ville

2011, avenue Joly

3.5 Code postal

H2X 3H1

4. Date de cessation d'exploitation

11-11-2024

5. Raison de la fermeture (Exemple : Maladie, vente, location à long terme, etc.)

ce place n'est plus ma séjour

6. Nom de l'exploitant ou de son représentant

SAHAR CHERKI

Je m'engage à enlever mes enseignes, cesser toute publicité démontrant que j'exploite un établissement d'hébergement touristique et, le cas échéant, retirer et détruire mon certificat d'enregistrement.

- Oui, je m'engage

Formulaire rempli par:

Sahar Cherki

* Votre courriel:

art. 53-54



Date : October 20, 2023

COVERAGE NOTE Home Insurance

INSURED	INSURER
Name : SAHAR CHERKI Address : 101-2011 JOLY AVE Montreal QC H2X 3H1	Name : Intact Assurance Policy nb: [REDACTED] art. 53-54 Effective date : November 1, 2023 Expiry date : November 1, 2024
RISK ADDRESS (if different from the postal address)	MORTGAGEE

Tenant ☐

COVERAGES Repair or reconstruction costs	AMOUNTS
☐ Liability	2,000,000 \$
[REDACTED]	art. 53-54

MORE INFORMATION

This cover note confirms an insurance contract subject to the terms and limitations of the policy and the standard mortgage coverage clause. This insurance confirmation temporarily replaces your insurance policy, which will be issued shortly. The maintenance of the coverages is conditional on the payment of the premium.

Nima Mohamadian, ext.

[REDACTED]
art. 53-54

Autorisation du propriétaire
Établissement d'hébergement touristique

Établissement en location

Ce formulaire d'autorisation est fourni à titre d'exemple. Il peut être utilisé comme tel.

Ce formulaire s'adresse à toute personne qui entend exploiter un établissement d'hébergement touristique si elle en est **locataire**. Cette autorisation est requise conformément au paragraphe 5 de l'article 3 du Règlement sur l'hébergement touristique. Elle doit être jointe à la demande d'enregistrement de l'établissement d'hébergement touristique.

Dans le présent formulaire, on entend par « établissement d'hébergement touristique », tout établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement tels un lit, une chambre, une suite, un appartement, une maison, un chalet, un prêt-à-camper ou un site pour camper, est offerte en location à des touristes contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours.

1 Renseignements sur le locataire

Nom (personne physique ou morale) : Sahar Cherki

Nom et prénom du représentant (si différent) : _____

Adresse de correspondance

Numéro : 2011 Rue : Joly Bureau/app. : 101

Municipalité : Ville-Marie Province ou État : Quebec Code postal : H2X 1H9

Pays : Canada Téléphone (jour) : [REDACTED]

Courriel : [REDACTED] art. 53-54

2 Renseignements sur l'établissement

Adresse de l'unité offerte en location touristique

Nom : Sahar Cherki

Numéro : 2011 Rue : Joly App. : 101

Municipalité : Ville-Marie Code postal : H2X 1H9

3 Section réservée au propriétaire de l'établissement

Le locataire identifié à la **section 1** est-il autorisé à exploiter un établissement d'hébergement touristique dans l'établissement visé dans la **section 2** du présent formulaire? ☐ Oui ☐ Non

Nom du propriétaire : HEII 365-369 Ontario L.P.
Prénom et nom de la personne physique ou nom de la personne morale (en lettres moulées)

Nom et titre de la représentante autorisée ou du représentant autorisé : Justin Friedman, Gestionnaire
Prénom, nom et titre (en lettres moulées)

Signature : [REDACTED] art. 53-54 Date : 18/10/23

Avis de conformité
Établissement d'hébergement touristique

Cet avis est fourni à titre d'exemple. Il peut être utilisé tel quel.

Cet avis s'adresse à toute personne qui souhaite enregistrer un établissement d'hébergement touristique. La section 4 de l'avis doit être remplie et signée par l'autorité compétente (municipalité ou MRC) où l'établissement sera exploité. Il doit être joint à la demande d'enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique. Cet avis certifie que l'exploitation de l'établissement ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1).

Le cas échéant, assurez-vous de remplir l'annexe A.

1 Renseignements sur le demandeur

Nom de l'exploitant (personne physique ou morale) :

Sahar Cherdaji

Nom et prénom du représentant (si différent) :

Téléphone (jour) :

Courriel :

2 Renseignements sur l'établissement

art. 53-54

Nom (pour un établissement de résidence principale, inscrire votre nom et prénom) :

Sahar Cherdaji

Numéro :

2011

Rue :

Joly

App :

101

Municipalité :

Montréal

Code postal :

H2A 1A9

L'établissement est-il composé de plus d'une (deux ou plus) unités de type maison, appartement ou chalet?

☐ Oui

☒ Non

Si oui, remplir l'annexe A.

3 Usage demandé

Établissement d'hébergement touristique : établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement, tels un lit, une chambre, une suite, un appartement, une maison, un chalet, un prêt-à-camper ou un site pour camper, est offerte en location à des touristes contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours.

Catégorie de l'établissement qui sera exploité (un seul choix) :

Établissement d'hébergement touristique général	Établissements d'hébergement touristique jeunesse	Établissement de résidence principale
Établissements, autres que des établissements de résidence principale et des établissements d'hébergement touristique jeunesse, où est offert de l'hébergement au moyen d'un ou de plusieurs types d'unités d'hébergement.	Établissements dont au moins 30 % des unités d'hébergement consistent en des lits offerts dans un ou plusieurs dortoirs ou dont l'hébergement est principalement offert dans le cadre d'activités s'adressant principalement aux personnes défavorisées ou handicapées.	Établissements où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place. Une résidence principale est la résidence où une personne physique demeure de façon habituelle en y centralisant ses activités familiales et sociales et dont l'adresse correspond à celle qu'elle indique à la plupart des ministères et organismes du gouvernement.
☐	☐	☒

Types et nombre d'unités d'hébergement

Location en chalet, maison ou appartement

Nombre de chalets : _____

Nombre de maisons : _____

Nombre d'appartement ou condos : _____

Nombre de chambres : _____

Nombre de chambres : _____

Nombre de chambres : _____

Location à la chambre

Nombre de chambres : _____

Nombre de suites : _____

Location au lit

Nombre de lits en dortoir : _____

Autres

Nombre de camps : _____

Nombre de sites pour camper : _____

Nombre de prêts-à-camper : _____

TOTAL

4 Section réservée à la municipalité

L'usage demandé est-il conforme à la réglementation d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1)?

☒ Oui

☐ Non

Nombre maximal d'unités prévu à la réglementation : _____

Numéro et nom du règlement de référence : _____

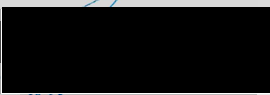
Groupe/classe d'usage : _____

Autorité compétente : Annick Bariteau

Prénom, nom et titre (en lettres moulées)

Téléphone : 438 863-1830 Courriel : annick.bariteau@montreal.ca

Sceau de la municipalité
(facultatif)

Signature :  art. 53-54 Date : 2023-11-09

Établissement d'hébergement touristique
Localisation des différentes unités (maisons, appartements, chalets)

Localisation des différentes unités (maisons, appartements, chalets)

[illegible]

Joindre une autre page en cas de manque d'espace.

du logement

Québec



www.rdl.gouv.qc.ca

Montréal area: 514 873-BAIL*

Elsewhere in Québec: 1 800 683-BAIL*

*An automated information service is available around the clock

LEASE

of a Dwelling

RÉGIE DU LOGEMENT MANDATORY FORM | TWO COPIES

A BETWEEN THE LESSOR (WRITE LEGIBLY)

Name _____
 No. Street _____ Apt. _____
 Municipality _____ Postal code _____
 Telephone No. _____ Other Telephone No. (cell phone) _____
 Email address _____
 Name _____
 No. Street _____ Apt. _____
 Municipality _____ Postal code _____
 Telephone No. _____ Other Telephone No. (cell phone) _____
 Email address _____
 Where applicable, represented by: JUSTIN FRIEDMAN, MANAGER

AND THE LESSEE (WRITE LEGIBLY)

Sahar Cherki
 Name _____
 No. Street _____ Apt. _____
 Municipality _____ Postal code _____
 Telephone No. _____ Other Telephone No. (cell phone) _____
 Email address _____
 Name _____
 No. Street _____ Apt. _____
 Municipality _____ Postal code _____
 Telephone No. _____ Other Telephone No. (cell phone) _____
 Email address _____

The names indicated in the lease must be those that the lessor and the lessee are legally authorized to use.
 The term "lessor" in the *Civil Code of Québec* generally refers to the owner of the immovable.

B DESCRIPTION AND DESTINATION OF LEASED DWELLING, ACCESSORIES AND DEPENDENCIES (art. 1892 C.C.Q.)

Address 2011 AVENUE JOLY 101
 No. Street
 MONTREAL QUEBEC H2X 1H9 3.5 Apt.
 Municipality Postal code Number of rooms

The dwelling is leased for residential purposes only. ☒ Yes ☐ No

If the "No" box is checked off, the dwelling is leased for the combined purposes of housing and _____
 Specify (e.g. professional activities, commercial activities)*
 but no more than one-third of the total floor area will be used for that second purpose (art. 1892 C.C.Q.).

The dwelling is located in a unit under divided co-ownership. ☐ Yes ☒ No

☐ Outdoor parking Number of places _____ Parking space(s) _____
☐ Indoor parking Number of places _____ Parking space(s) _____
☐ Locker or storage space _____
 Specify _____

Other accessories and dependencies _____

Furniture is leased and included in the rent. ☒ Yes ☐ No

Appliances ☒ Washer ☐ Chest(s) of drawers _____ Number _____ Other _____
☒ Stove ☒ Dryer ☒ Couch(es) _____ Number _____ ☒ Wardrobe _____
☒ Microwave oven Furniture ☐ Armchair(s) _____ Number _____ Wi-Fi _____
☒ Dishwasher ☒ Table(s) _____ Number _____ ☒ Bed(s) _____ Number _____ Size _____
☒ Refrigerator ☒ Chair(s) _____ Number _____

The lessor and the lessee undertake, in accordance with their respective responsibilities, to comply with the regulations
 respecting the proper working order of one or more smoke detectors in the dwelling and the immovable.

Initials of lessor _____ Initials of lessor _____ Day _____ Month _____ Year _____
 Initials of lessee _____ Initials of lessee _____ Day _____ Month _____ Year _____

C TERM OF LEASE (art. 1851 C.C.Q.)

FIXED TERM LEASE

The term of the lease is 12 MONTHS

Specify number of weeks, months or years
 From 01 11 23 to 31 10 24
 Day Month Year Day Month Year

INDETERMINATE TERM LEASE

The term of the lease is indeterminate,

beginning on _____
 Day Month Year

Neither the lessor nor the lessee may terminate the lease unilaterally, except in the cases provided for by law (particulars Nos. 5, 9, 23, 24, 45 and 51).
 However, they may terminate the lease by mutual consent.

Régie du logement

1 of 4

Initials of lessor Initials of lessee

52001 00003117 LESSOR'S COPY

art. 53-54

art. 53-54

DocuSign Envelope ID: 0162FE69-5219-4C08-A0F3-5B7805800064

The rent is \$ ☒ Per month ☐ Per week
The total cost of services is \$ ☒ Per month ☐ Per week
The tenant must be ☒ Per month ☐ Per week

Where applicable, enter the cost of services of a personal nature in Schedule 6 to the lease: Services Offered to the Lessee by the Lessor.

The lessee is a beneficiary of a rent subsidy program. ☐ Yes ☒ No

Specify
DATE OF PAYMENT

■ FIRST PAYMENT PERIOD
The rent will be paid on 05 09 23
Day Month Year

■ OTHER PAYMENT PERIODS
The rent will be paid on the 1st day ☒ Of the month ☐ Of the week
Or on
Specify

METHOD OF PAYMENT

The rent is payable in accordance with the following method of payment:
☒ Cash ☒ Cheque ☐ Electronic bank transfer ☒ Other E-TRANSFER

The lessee agrees to give the lessor postdated cheques for the term of the lease.
☐ Yes ☐ No Initials of lessor Initials of lessee

PLACE OF PAYMENT

The rent is payable at
Place of payment (specify if the payment is made by mail, if applicable)

E SERVICES AND CONDITIONS

BY-LAWS OF THE IMMOVABLE

A copy of the by-laws of the immovable was the lessee before entering into the lease.
Given on 05 09 23 Initials of lessor Initials of lessee
Day Month Year

DIVIDED CO-OWNERSHIP

A copy of the by-laws of the immovable was given to the lessee.
Given on Initials of lessor Initials of lessee
Day Month Year

WORK AND REPAIRS

The work and repairs to be done by the lessor and the timetable for performing them are as follows:

■ Before the delivery of the dwelling

■ During the lease

JANITORIAL SERVICES

CONCIERGE

Specify
The contact information for the janitor or the person to contact if necessary is as follows:
Name Telephone No. 514-995-8951
Email address Other telephone No. (cell phone)

SERVICES, TAXES AND CONSUMPTION COSTS

Will be borne by:	Lessor	Lessee		Lessor	Lessee
Heating of dwelling	☒	☐	Water consumption tax for dwelling	☐	☒
☐ Electricity ☒ Gas ☐ Fuel oil			Snow and ice removal		
Gas	☐	☐	■ Parking area	☐	☐
Electricity } other than for heating	☐	☒	■ Balcony	☐	☐
Hot water heater (rental fees)	☒	☐	■ Entrance, walkway, driveway	☒	☐
Hot water (user fees)	☒	☐	■ Stairs	☐	☐

CONDITIONS

The lessee has a right of access to the land. ☐ Yes ☒ No
Specify

The lessee has the right to keep one or more animals. ☐ Yes ☒ No
Specify

OTHER SERVICES, CONDITIONS AND RESTRICTIONS (e.g. antenna, barbecue, air conditioner, clothesline, painting, pool, laundry room)
SEE RULES ATTACHED

Initials of lessor Initials of lessee

art. 53-54

art. 53-54

52001 00003117 LESSOR'S COPY

art.
53-54

The lessor and the lessee may not apply to the Régie du logement for the fixing of the rent or for the modification of another condition of the lease if one of the following situations applies:

☐ The dwelling is located in an immovable erected five years ago or less.

The immovable became ready for habitation on _____
Day Month Year

OR

☐ The dwelling is located in an immovable whose use for residential purposes results from a change of destination that was made five years ago or less.

The immovable became ready for habitation on _____
Day Month Year

However, the tribunal may rule on any other application concerning the lease (e.g. decrease in rent).

If one of the two boxes opposite is checked off and if the five-year period has not yet expired, the lessee who refuses a modification in his or her lease requested by the lessor, such as an increase in the rent, must vacate the dwelling upon termination of the lease (particulars Nos. 39 and 41).

If neither of the two boxes opposite is checked off and if the lessee refuses a modification in his or her lease requested by the lessor and wishes to continue to live in the dwelling, the lease is then renewed. The lessor may apply to the Régie du logement to have the conditions of the lease fixed for the purposes of its renewal (particulars Nos. 41 and 42).

G NOTICE TO A NEW LESSEE OR A SUBLESSEE (arts. 1896 and 1950 C.C.Q.)

Mandatory notice to be given by the lessor at the time the lease or sublease is entered into, except when one of the two boxes in Section F is checked off.

I hereby notify you that the lowest rent paid for your dwelling during the 12 months preceding the beginning of your lease, or the rent fixed by the Régie du logement during that period, was \$ 2275.

☐ Per month ☐ Per week ☐ Other _____

The property leased, the services offered by the lessor and the conditions of your lease are the same.

☒ Yes ☐ No

If the "No" box is checked off, the following changes have been made (e.g. addition of services of a personal nature, personal assistance services and nursing care, parking, heating):

If the new lessee or the sublessee pays a rent higher than that declared in the notice, he or she may, within 10 days after the date the lease or sublease is entered into, apply to the Régie du logement to have the rent fixed.

If the lessor did not give such notice at the time the lease or sublease was entered into, the new lessee or the sublessee may, within two months after the beginning of the lease, apply to the Régie du logement to have his or her rent fixed.

The new lessee or the sublessee may also make such application within two months after the day he or she becomes aware of a false statement in the notice.

Signature of lessor

Day Month Year

H SIGNATURES

Signature of lessor (or his or her mandatory)

05 09 23
Day Month Year

Signature of lessee (or his or her mandatory)

05 09 23
Day Month Year

Signature of lessor (or his or her mandatory)

Day Month Year

Signature of lessee (or his or her mandatory)

Day Month Year

The lessees undertake to be solidarily liable for the lease (particulars Nos. 11 and 12). ☒ Yes ☐ No

Initials of lessee Initials of lessee

Any other person who signs the lease must clearly indicate in what capacity he or she is doing so (e.g. another lessor, another lessee, surety). (Particular No. 12)

Alireza Shishebor

Signature

Guarantor

Capacity

Address of signatory

05 09 23
Day Month Year

Name (WRITE LEGIBLY)

Signature

Capacity

Address of signatory

Day Month Year

The lessor must give the lessee a copy of the lease within 10 days after entering into the lease (art. 1895 C.C.Q.).

I NOTICE OF FAMILY RESIDENCE (arts. 403 and 521.6 C.C.Q.)

A lessee who is married or in a civil union may not, without the written consent of his or her spouse, sublease his or her dwelling, assign the lease or terminate the lease where the lessor has been notified, by either of the spouses, that the dwelling leased is used as the family residence.

Notice to lessor

I hereby declare that I am married to or in a civil union with _____
Name of spouse

I hereby notify you that the dwelling covered by the lease will be used as the family residence.

Signature of the lessee or lessee's spouse

Day Month Year

If the lease includes services in addition to those indicated on this form, including services of a personal nature, complete Schedule 6 to the lease: Services Offered to the Lessee by the Lessor.

Vachon, Gabrielle

De: citqca@9e150946.panelvps.net de la part de Corporation de l'industrie touristique du Québec <info@citq.qc.ca>
Envoyé: 13 novembre 2023 23:13
À: Form; [REDACTED] art. 53-54
Objet: CITQ Application for registration of a principal residence
Pièces jointes: PrincipalResidenceRequestCITQ.pdf

Dear Sir/Madam,

Your application has been successfully submitted. Your confirmation number is **RP-18490**. Please note that this is not your registration number.

Your registration number will be sent to you by email once the documents included in your application have been analyzed and validated by our team.

Administration Team
Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, suite 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Email : residence.principale@citq.qc.ca
Web Site : www.citq.info



Form creation date

13 novembre 2023 23h05

I declare that this is my principal residence for which the address corresponds to the one I have provided to government ministries and organizations having issued one or the other of the following items. Check those corresponding to your situation:

- Quebec driver's licence

Are you an owner or a tenant?

Tenant

Is your establishment located in a divided co-ownership building?

No

Attach your documents

Municipal compliance notice completed and signed by the municipality (see model below)

- [municipality.pdf](#)

Proof of civil liability insurance of \$2,000,000 per event

- [liability.pdf](#)

Lease or rental contract

- [rental.pdf](#)

Owner's authorization (see model below)

- [authorization.pdf](#)

Interior Photographs

- [interior1.jpg](#)

Exterior Photographs

- [exterior2.jpg](#)

Your information

Address of the principal residence

2011 Avenue Joly

Apartment

101

City

Montréal

District

Ville-Marie

Postal Code

H2X 3H1

Name(s) of owner(s)/tenant(s)

Number of owner(s) or tenant(s)

1

Owner or tenant 1

Mrs

Owner or tenant 1 - First name and surname

Sahar Cherki

Date of birth - Owner or tenant 1

[REDACTED]

art. 53-54

Mrs

First Name

Sahar

Last Name

Cherki

Language of correspondence

French

Main telephone number

[REDACTED]

Secondary telephone number

Email Address

[REDACTED]

art. 53-54

First Name

sahar

Last Name

cherki

Have you been found guilty

No

- I understand that, pursuant to article 37, paragraph 1 of the Act Respecting Tourist Accommodation Establishments, “Anyone who makes a false declaration in a document prescribed by this Act and its regulations, is guilty of an offence and is liable to a fine of \$2,500 to \$25,000 in the case of a natural person and \$5,000 to \$50,000 in other cases”.

Paielement

Numéro demande

RP-18490

Payment Method

PayPal Checkout

Palement accepté

Description	Qté	Prix unitaire	Prix
Registration fees payable	1	\$ 50.00 CAD	\$ 50.00 CAD
	Total		\$ 50.00 CAD





De : [Sahar Cherki](#)
À : [# residence.principale](#); [Résidence principale](#)
Objet : Re: Dossier CITQ # RP-18490 - Enregistrement de résidence principale
Date : 16 novembre 2023 13:47:31
Pièces jointes : [authorization_231115_115703.pdf](#)

Bonjour,

Voici la documente requise,

Merci pour votre collaboration.

Sahar Cherki

On Wednesday, November 15, 2023, 09:22, residence.principale <residence.principale@citq.qc.ca> wrote:

Bonjour,

Après analyse de votre demande d'enregistrement d'établissement de résidence principale, nous constatons que le ou les documents suivants sont manquants ou non-conformes:

☒ Autorisation du propriétaire ([modèle ci-joint](#)) : le document reçu n'est pas conforme et/ou ne présente pas tous les éléments nécessaires à la validation du document

À la section réservée au propriétaire de l'établissement, aucune case n'est cochée (oui ou non)

Sur réception de ce ou ces documents, soyez assuré que votre demande d'enregistrement sera traitée dans les meilleurs délais.

Merci

L'équipe de la CITQ

1010, rue De Sérigny, bureau 810

Longueuil (Québec) J4K 5G7

Courriel : residence.principale@citq.qc.ca

Site internet : www.citq.info



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

This content is extracted to AzureBlobStorage

Autorisation du propriétaire
Établissement d'hébergement touristique

Établissement en location

Ce formulaire d'autorisation est fourni à titre d'exemple. Il peut être utilisé comme tel.

Ce formulaire s'adresse à toute personne qui entend exploiter un établissement d'hébergement touristique si elle en est **locataire**. Cette autorisation est requise conformément au paragraphe 5 de l'article 3 du Règlement sur l'hébergement touristique. Elle doit être jointe à la demande d'enregistrement de l'établissement d'hébergement touristique.

Dans le présent formulaire, on entend par « établissement d'hébergement touristique », tout établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement tels un lit, une chambre, une suite, un appartement, une maison, un chalet, un prêt-à-camper ou un site pour camper, est offerte en location à des touristes contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours.

1 Renseignements sur le locataire

Nom (personne physique ou morale) : Sahar Cherki

Nom et prénom du représentant (si différent) : _____

Adresse de correspondance

Numéro : 2011 Rue : Joly Bureau/app. : 101

Municipalité : Ville-Marie Province ou État : Quebec Code postal : H2X 1H9

Pays : Canada Téléphone (jour) : [REDACTED]
art. 53-54

Courriel : [REDACTED]

2 Renseignements sur l'établissement

Adresse de l'unité offerte en location touristique

Nom : Sahar Cherki

Numéro : 2011 Rue : Joly App. : 101

Municipalité : Ville-Marie Code postal : H2X 1H9

3 Section réservée au propriétaire de l'établissement

Le locataire identifié à la **section 1** est-il autorisé à exploiter un établissement d'hébergement touristique dans l'établissement visé dans la **section 2** du présent formulaire? ☒ Oui ☐ Non

Nom du propriétaire : HEII 365-369 Ontario L.P.
Prénom et nom de la personne physique ou nom de la personne morale (en lettres moulées)

Nom et titre de la représentante autorisée ou du représentant autorisé : Justin Friedman, Gestionnaire
Prénom, nom et titre (en lettres moulées)

Signature : [REDACTED] art. 53-54 Date : 18/10/23